

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 octobre 2025

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Mélissa TOUCHARD, Sabrina GIRAULT, Nadège FILHON, Marie-France DUPONT, Stéphanie GIRE, Christelle SENECHAUD.

Messieurs Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Régis LACROIX, Marc BALABAUD

Absents excusés : Alain FONTANAUD, Bertrand BOUCHER, Florence GERMON, Michel LEDOS, Wilfried GUIGNARD, Maxime LAMBERT,

Procuration : Alain FONTANAUD à Marjorie DUPE

Mme Sabrina Girault a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 09 minutes, dans la salle des Conseils, sur convocation du 21 octobre 2025, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1- Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
- 2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil municipal
- 3- Passage au CFU – Compte Financier Unique – qui nous demande de regrouper le Compte de Gestion et le Compte Administratif sous la même dénomination du CFU.

Vote du conseil : Pour : 11 – Contre : 0 – Absentions : 0

- 4- Attribution de compensation – à la suite du pacte financier et fiscal voté le 21 septembre 2022, il a été approuvé le montant de l'attribution de compensation reversé aux communes de la CDC pour un total de 842 581 €. Le montant reversé à la commune de Saint Sauveur d'Aunis est 93 391 €. Le tableau ci-dessous reprend les Attributions de Compensation reversées aux différentes communes.

Vote du conseil : Pour : 11 – Contre : 0 – Absentions : 0

Commune	AC définitives 2024
Andilly	72 935€
Angliers	-13 237€
Benon	-4 838€
Charron	-19 010€
Courçon	25 643€
Cramchaban	3 774€
Ferrieres	-6 776€
Grève -sur-Mignon	-4 729€
Gué-d'Alléré	-10 484€
La Laigne	21 470€
Longèves	-6 008€
Marans	742 121€
Nuaillé d'Aunis	-10 415€
La Ronde	-3 155€
Saint-Cyr-du-Doret	-6 502€
Saint-Jean-de-Liversay	4 420€
Saint-Ouen-d'Aunis	-23 190€
Saint-Sauveur-d'Aunis	93 931€

Taugon	9 247€
Villedoux	-22 616€
Total	842 581€

- 5- Achat garage – La commune de Saint Sauveur d'Aunis vote en conseil la proposition d'acquérir un garage, situé 6 Rue de l'Aunis, à proximité de l'école élémentaire et en face du salon de coiffure « Anna-Belle », il s'agit d'un local de 85 m² identifié au cadastre Section AC N°385 pour un montant de 31 500 €. L'achat de ce bien sera alloué au budget des fonds attribués aux travaux des WC du centre de rencontre qui ne peuvent être effectués cette année.

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

- 6- Convention servitude avec Eau 17 – doit être voté au conseil l'autorisation de l'extension du réseau d'eau potable pour la déchetterie de la commune et d'établir une convention de servitude avec Eau 17.

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

- 7- Numérotation d'une partie de la rue du Moulin Corneau – afin de corriger des anomalies de numérotation sur une partie de la rue du Moulin Corneau, et de permettre aux habitants de la commune impactés par cette anomalie de pouvoir faire la demande de leur carte d'accès à la déchetterie de la commune, de réaliser des demandes de travaux ou des demandes de subventions, il a été vu lors du conseil de proposer la numérotation suivante pour les propriétés du N° 11 de la rue du Moulin Corneau de la manière suivantes : 11A, 11B, 11C, etc...

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

- 8- Mise en place d'un logiciel cantine – la gestion des inscriptions des enfants à la cantine est à revoir et demande une nouvelle réorganisation afin d'éviter les erreurs de facturation et de gestion des repas. Il a été proposé au conseil d'investir dans un logiciel informatique qui simplifiera l'organisation de tous. Le logiciel sera accessible aux parents via le site internet de la mairie, identification et mot de passe attribué aux familles, les parents pourront directement inscrire leurs enfants sur les jours de repas souhaités, en cas de maladie, les parents pourront annuler l'inscription de leur enfant jusqu'à 08 heures du matin le jour même du repas, la cantine aura directement accès aux nombres d'enfants inscrits sans avoir à passer dans chaque classe et pourra également avoir connaissance des PAI (allergie et régime spécifique des enfants) et d'assurer la gestion de surveillance de la cantine. Ce logiciel permettra enfin d'effectuer directement la facturation des repas aux familles en fonction des inscriptions des enfants. Le tarif de la prestation de création du logiciel est 5670 € pour la mise en place. Ensuite, le coût annuel pour l'assistance et les mises à jour sera de 480 € HT/an.

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

- 9- Lignes directrices de gestion - La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a prévu une obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les LDG sont prévues à l'article L. 413-1 du code général de la fonction publique (CGFP). Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Elles sont arrêtées par l'autorité compétente, après avis du comité social territorial.

Les objectifs des LDG sont les suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective ;
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Les LDG visent à :

1° Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) ;

2° Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Il s'agit d'un outil de gestion dont l'élaboration permet de formaliser la politique des ressources humaines et de favoriser certaines orientations.

Les LDG s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité et leur sont rendues accessibles par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Etablies pour une durée pluriannuelle de 6 années, il est possible de procéder à leur révision en tout ou partie pendant cette période, selon la même procédure.

L'objet de la présente délibération est de demander au conseil municipal de se prononcer sur la proposition des lignes directrices de gestion relatives aux ressources humaines après la validation dans sa totalité par le comité social territorial le 25 septembre 2025.

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

10- Ratios pour les avancements – Il est proposé au Conseil d'adopter les taux de promotion pour les avancements de grade et de fixer les taux selon le dispositif suivant :

Grade actuel	Proposition nouveau grade	Taux %
ATSEM principal 2ème classe	ATSEM 1ère classe	100
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	50
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	50
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	100
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100
Attaché territorial	Attaché principal	100

Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

11-Recrutement responsable des services techniques – il est proposé au Conseil la création d'un emploi permanent d'un responsable des services techniques et des services entretiens, pour encadrer et accompagner les agents de ces services à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de maîtrise relevant des catégories C ou à défaut de candidatures, il sera ouvert aux catégories B. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions décrites dans la fiche de poste. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

12-Vote du conseil : Pour : 12 – Contre : 0 – Absentions : 0

13-Questions diverses - Rappel des évènements à venir sur la commune :

*Cérémonie du 11 Novembre 2025

*Téléthon le 06 Décembre 2025

*Pot de fin d'année du personnel de la commune le 11 Décembre 2025

*Marché de Noël le 14 Décembre 2025

*Vœux du Maire le 16 Janvier 2026

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2025

Le compte rendu de la séance du 22 juillet est adopté à l'unanimité des présents

2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil municipal

Les demandes ci-dessous ont été reçues. Le droit de préemption n'a pas été exercé :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23

Sabrina Girault

Réf. : Décret n°2010-783 du 11 juillet 2010 modifiant l'article R.2121-9 du Code général des Collectivités territoriales

2025-10-01	Passage au CFU
2025-10-02	Attributions de compensation
2025-10-03	Achat garage rue de l'Aunis
2025-10-04	Convention de servitude au profit d'EAU 17
2025-10-05	Numérotation d'une partie de la rue du Moulin Corneau
2025-10-06	Mise en place d'un logiciel cantine
2025-10-07	Lignes directrices de gestion
2025-10-08	Vote des ratios d'avancement
2025-10-09	Recrutement d'un responsable des services techniques

Alain FONTANAUD	Maire	
Marjorie DUPE	1 ^{ère} adjointe	
Michel ARNAUD	2 ^{ème} adjoint	
Florence GERMON	3 ^{ème} adjointe	
Éric ROBIN	4 ^{ème} adjoint	
Mélissa TOUCHARD	Conseillère Municipale	
Christelle SENECHAUD	Conseillère Municipale	
Nadège FILHON	Conseillère Municipale	
Sabrina GIRAULT	Conseillère Municipale	
Marie-France DUPONT	Conseillère Municipale	
Stéphanie GIRE	Conseillère Municipale	
Michel LEDOS	Conseiller Municipal	
Wilfried GUIGNARD	Conseiller Municipal	
Maxime LAMBERT	Conseiller Municipal	
Régis LACROIX	Conseiller Municipal	
Marc BALABAUD	Conseiller Municipal	
Bertrand BOUCHER	Conseiller Municipal	